

Commission permanente

du 12/03/2002

II-Convention-Contrat-Marché

6- Vente d'une fontaine à eau.

En mai 1999, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a fait l'acquisition d'une fontaine à eau d'une valeur de 2.780 F H.T.

Celle-ci ayant été remplacée par un matériel plus performant, il est proposé de céder cet appareil d'occasion, sa valeur d'utilité ayant été estimée par le Cabinet "Expertises GALTIER" à 220 F, soit 33,54 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **Adopte cette proposition.**
- **Autorise le Président à procéder à la vente de ce matériel au prix indiqué.**

Pour Extrait Conforme

LE PRÉSIDENT

J. BRIEND